

— SYNDICAT MIXTE —
OUVEZE PROVENÇALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

L'OUVEZE PROVENCAL



7

collectivités membres



PAYS D'ORANGE EN PROVENCE



Baronnies en drôme provençale



ÉDITORIAL

CONTRAT DE RIVIERE & TERRE DE CONTRASTES



Sur le bassin versant de l'Ouvèze, l'année 2022 aura été marquée par la signature de l'avenant au Contrat de Rivière. Cette signature qui prolonge la durée de vie de ce Contrat jusqu'en 2024, nous engage à agir pour notre patrimoine commun : l'eau.

Ainsi, plus de 24 millions d'euros seront investis

sur notre vallée de 2022 à 2024, dont plus de 7 millions d'euros provenant des contributions directes de nos partenaires financiers. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour la confiance qu'ils témoignent aux projets portés par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale et notre territoire.

Cette bonne nouvelle contraste sévèrement avec la sécheresse inédite que nous avons vécu. Cet avenant au Contrat de Rivière nous engage car l'eau est un enjeu majeur pour le devenir de notre région. Dans un contexte de changement climatique où les pressions exercées sur la ressource en eau et les milieux aquatiques sont de plus en plus exarcebées, où la fréquence et l'intensité des épisodes de fortes précipitations laissent augurer une accélération du risque inondation sur notre Provence déjà sensible, grand et petit cycles de l'eau s'en trouvent nécessairement perturbés.

Face à ce saisissant contraste, entre le « trop peu » et le « trop » d'eau, le Contrat de rivière de l'Ouvèze provençale permet d'apporter des réponses aux préoccupations immédiates. Et c'est tous ensemble que nous réussirons à relever les défis qui nous attendent encore.

Jean-François PÉRILHOU

Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

SOMMAIRE



PROTÉGER LES POPULATIONS

P.8

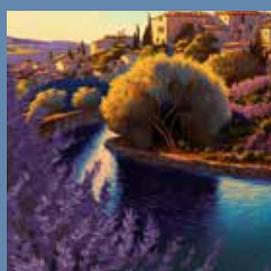
PRÉVENIR LES INONDATIONS

P.13



GÉRER ET ENTREtenir NOS COURS D'EAU

P.18



PRÉSERVER ET VALORISER NOS ZONES HUMIDES

P.24



MENTIONS LÉGALES

Tous droits réservés, © Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale
300 avenue des princes d'Orange 84340 ENTRECHAUX

Direction de la publication : Jean-François PÉRILHOU

Directeur de la rédaction : Audrey CECCALDI

Comité de rédaction : Audrey Ceccaldi, Clémence Bertrand-Mendez, Laurent Guerry, Audrey Scialacqua, Lucas Brout.

Crédits photos : SMOP // Adobe Stock et Adobe Firefly-
Diffusion par voie numérique, septembre 2023



LE SYNDICAT

UNE STRUCTURE

DE BASSIN VERSANT

AU SERVICE DU TERRITOIRE

Suite à l'inondation de 1992, un premier Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a vu le jour en avril 2000 afin de regrouper l'ensemble des collectivités du bassin de l'Ouvèze, réparties entre la Drôme provençale et le Haut-Vaucluse.

Après la fusion avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze (SIABO) en 2011, la nécessité d'intervenir de manière cohérente à l'échelle du bassin versant hydrographique s'est imposée, engageant les acteurs de notre territoire à considérer que la prévention des inondations devait s'intégrer dans une logique globale de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.



**AUDREY
CECCALDI**
Directrice

Audrey a rejoint le syndicat en décembre 2020 afin d'assurer les missions de direction du SMOP. Elle assure également la coordination d'ensemble des agents, l'animation du Contrat de Rivière de l'Ouvèze et le co-pilotage du Plan de Gestion de la Ressource en eau.

LE SYNDICAT

À TRAVERS SES MISSIONS ET COMPÉTENCES



Depuis 2019, les missions se sont étoffées et le Syndicat bénéficie des compétences «GEMAPI» transférées par ses membres.

NOS MISSIONS :



Aménagement
du bassin versant



Entretien et
aménagement
des cours d'eau



Défense contre
les inondations



Restauration des
milieux aquatiques
et zones humides



Dispositifs de
surveillance



Animation et
concertation autour
de la prévention
des inondations
et protection de la
ressource



LE SMOP ANIME

DES PROGRAMMES ET DES PLANS

> LE CONTRAT DE RIVIERE DE L'OUVEZE

> LE PROGRAMME D' ACTIONS DE
PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DE
L'OUVEZE

> LE PLAN DE GESTION DE LA
RESSOURCE EN EAU (co-pilotage avec les
services de l'Etat)

LES FINANCEURS

En 2022, les partenaires financiers ont accompagné les actions à hauteur de 420 123,84 €, à la fois sur l'investissement et le fonctionnement de la structure.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022

FÉVRIER

- Formation SST pour tous les agents du SMOP
- COTECH PAPI
- Réunion annuelle SMOP - CC Baronnie en Drôme Provençale
- Réunion annuelle SMOP - CA Sorgues du Comtat
- Comité de Rivière
- Réunion annuelle SMOP - CC Vaison-Ventoux

JUIN

- Emménagement dans les nouveaux locaux du SMOP
- Comité Syndical
- 2ème COTECH étude hydro-morphologie
- Colloque de l'Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB) et Prévirisq à Le-Grand-Bornand (74)

SEPTEMBRE

- COPIL étude du bassin de la Seille
- Lancement de la campagne départementale pluie-inondation à Vaison-la-Romaine
- Inaugurations de repères de crues (Vaison-la-Romaine, Bédarrides, Courthézon)
- COPIL PAPI
- COPIL étude de vulnérabilité
- Travaux de protection en enrochement sur les quais de Bédarrides

JANVIER

- Réunion publique à Courthézon : entretien des cours d'eau
- COTECH Contrat de Rivière
- Réunion annuelle SMOP - CC Ventoux-Sud
- Comité Syndical

MARS

- Réunion annuelle SMOP - CC Aygues Ouvèze Provence
- Réunion annuelle SMOP - POP
- COPIL Système d'endiguement de classe B
- Réunion annuelle SMOP - COVE
- COPIL étude PPRE
- COPIL érosion berges Mollans et Savoillan
- Comité Syndical
- Comité de rivière

JUILLET

- COPIL étude d'opportunité des pièges à embâcles
- **Signature de l'avenant au Contrat de Rivière à Vaison-la-Romaine**

OCTOBRE

- Inauguration repère de crue (Violès)
- Réunion riverains de cours d'eau (Courthézon)
- Réunion SDIS 84 - SMOP
- Exercice ORSEC inondation 84

AVRIL

- Comité sécheresse
- Réunion publique - entretien des cours d'eau à Courthézon

MAI

- MISEN Drôme : présentation de l'avenant au Contrat de Rivière
- Comité Syndical
- MISEN Vaucluse : présentation de l'avenant au Contrat de Rivière
- COTECH étude hydromorphologie

NOVEMBRE

- Comité Syndical
- 2ème rencontre SCoT Rhône Provence Baronnie

DÉCEMBRE

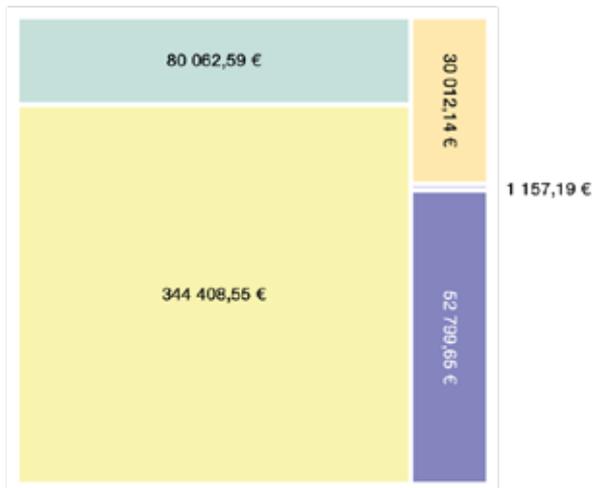
- 2ème Comité de projet « Petite Ville de Demain » des Baronnie (Nyons et Buis-les-Baronnies)



LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

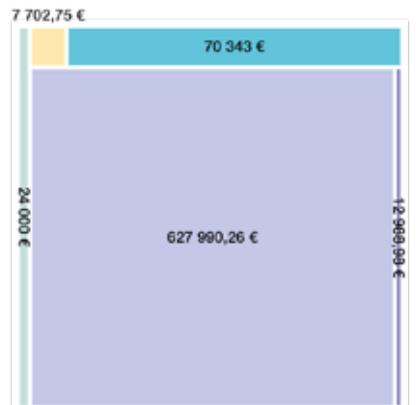
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :



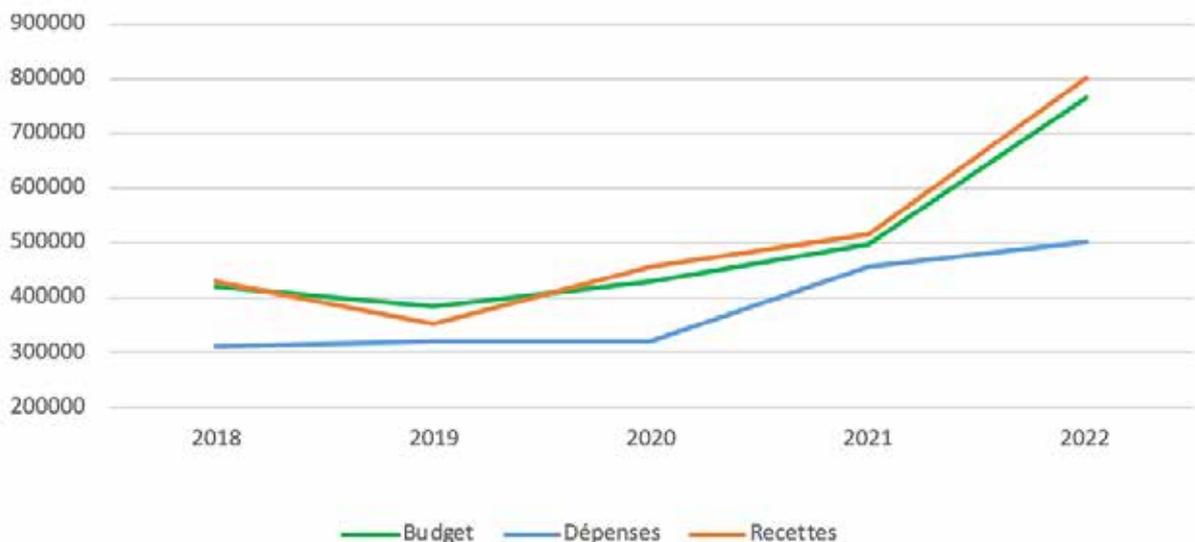
- Chapitre 011
Charges à caractère général
- Chapitre 012
Charges de personnel
- Chapitre 65
Autres charges de gestion courante
- Chapitre 66
Charges financières
- Chapitre 042
Dotations aux amortissements et provisions

RECETTES :



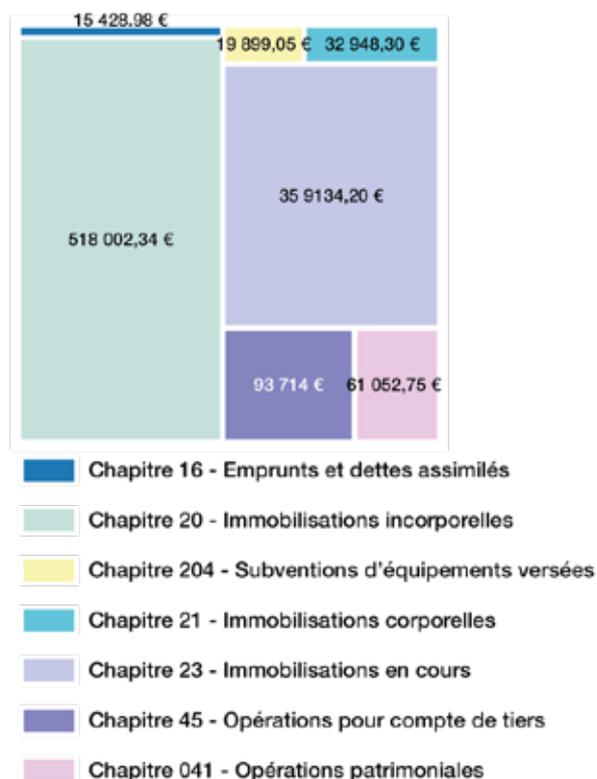
- Etat (emplois aidés / financement PAPI)
- Région
- Départements
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- EPCI-FP
- Autres (remboursement sur rémunération du personnel, revenu des immeubles et produits exceptionnels)

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2018 ET 2022

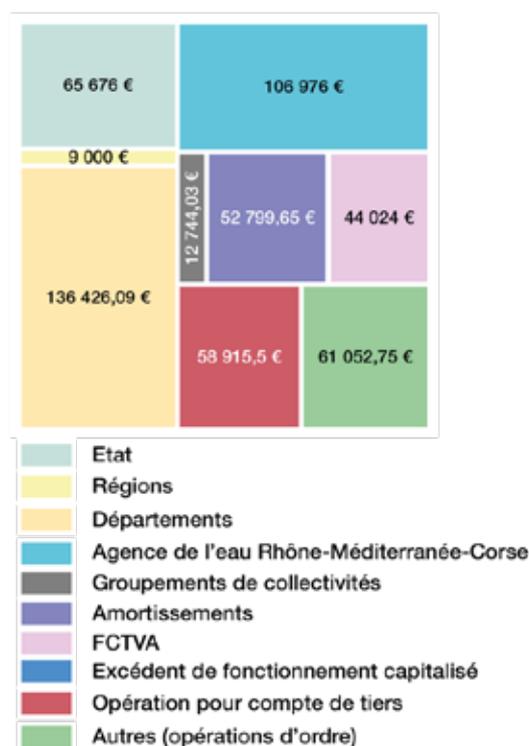


INVESTISSEMENT

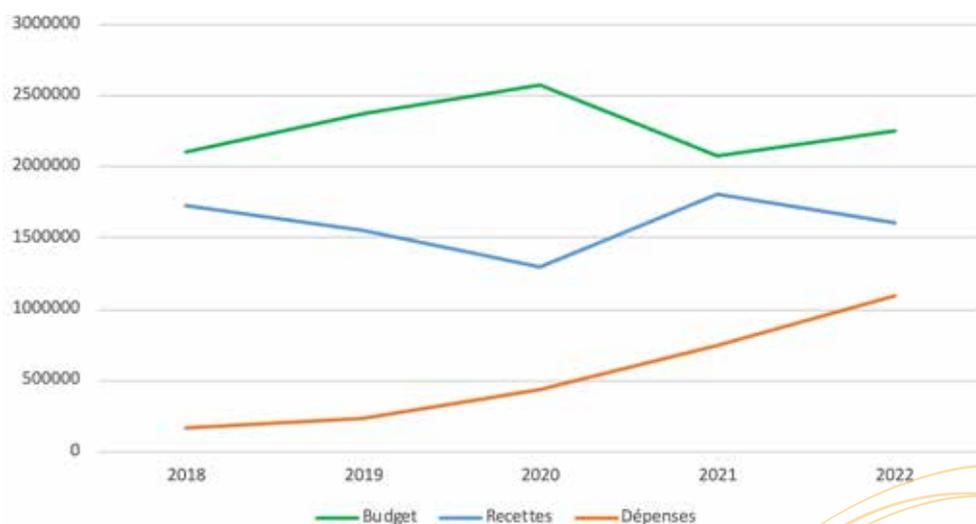
DÉPENSES :



RECETTES :



EVOLUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ENTRE 2018 ET 2022



AUDREY SCIALACQUA

assistante administrative
et comptable

Audrey a rejoint le SMOP en avril 2021 pour s'occuper notamment des missions administratives et de la comptabilité du syndicat. A cet effet, elle gère également les ressources humaines et suit les demandes de financements auprès de nos différents partenaires.



— PROTÉGER LES POPULATIONS —

Depuis les lois MAPTAM de 2014 et NOTR(e) de 2015, des missions de surveillance et d'entretien des digues ont été instaurées par le législateur. Elles sont devenues une compétence intercommunale, qui a été transférée en juillet 2019 au Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale.

Cet héritage hydraulique construit dans le but de protéger les populations contre les colères de l'Ouvèze nécessite un entretien dans les règles de l'art. Parce qu'on ne gère pas une digue comme on entretient une berge, il appartient dorénavant au Syndicat de porter les études réglementaires de définition des systèmes d'endiguement et d'initier les opérations d'entretien et de surveillance de ces ouvrages.

Notre ambition commune et partagée : entretenir et surveiller les systèmes d'endiguement afin de protéger les populations contre les crues fréquentes.



DOSSIER D'AUTORISATION

DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE CLASSE B

Ouvrage de protection contre les inondations, la digue est localisée en bordure plus ou moins immédiate d'un cours d'eau. L'ouvrage protège jusqu'à un certain niveau de crue appelé « niveau de protection » des secteurs habités appelés « zone protégée ».

En septembre 2009, les services de l'Etat (DDT) ont réalisé et diffusé un recensement et un classement des digues dans le département de Vaucluse.

Sur le bassin de l'Ouvèze, de Violès à Bédarrides, en rives droite et gauche du cours d'eau, plusieurs ouvrages ont été classés « digues de classe B ».

Faisant suite à la mise en oeuvre de diverses réglementations (loi MAPTAM, décret « digues ») et au déploiement de la gouvernance de la compétence GEMAPI sur le bassin de l'Ouvèze, la gestion des ouvrages classés entre sous la responsabilité du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale en juillet 2019.

L'ensemble des ouvrages doit être autorisé comme « système d'endiguement », actant leur rôle dans la protection des personnes et des biens.

Dès 2021, le SMOP engage un processus complexe d'investigations visant le dépôt d'un dossier d'autorisation complémentaire du système d'endiguement de classe B, de Violès à Bédarrides en rives droite et gauche.

Le 13 juin 2023, les études aboutissent à la



signature d'un arrêté préfectoral complémentaire autorisant le système d'endiguement de Violès à Bédarrides protégeant les communes de Violès, de Jonquières, de Courthézon et de Bédarrides et de Sarrrians. Cet arrêté est disponible en téléchargement sur le site internet du Syndicat.

Arrêté préfectoral complémentaire autorisant le système d'endiguement de classe B de Violès à Bédarrides protégeant les communes de Violès, Bédarrides et Sarrrians contre les crues de l'Ouvèze

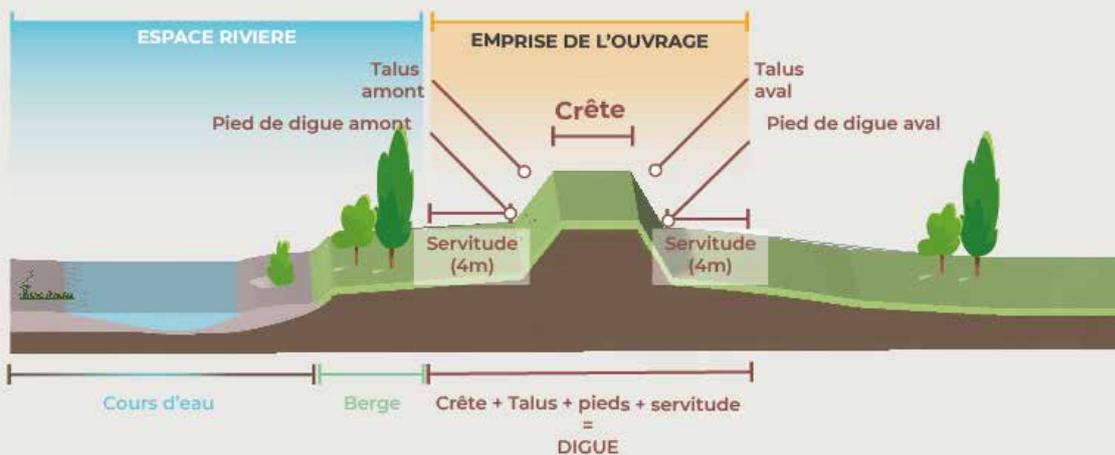
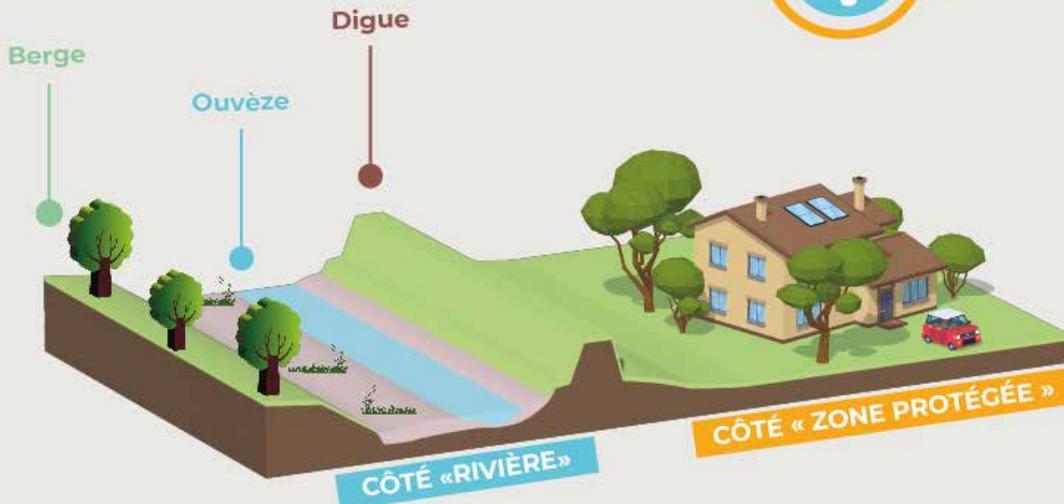


SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

DIGUE N'EST PAS BERGE



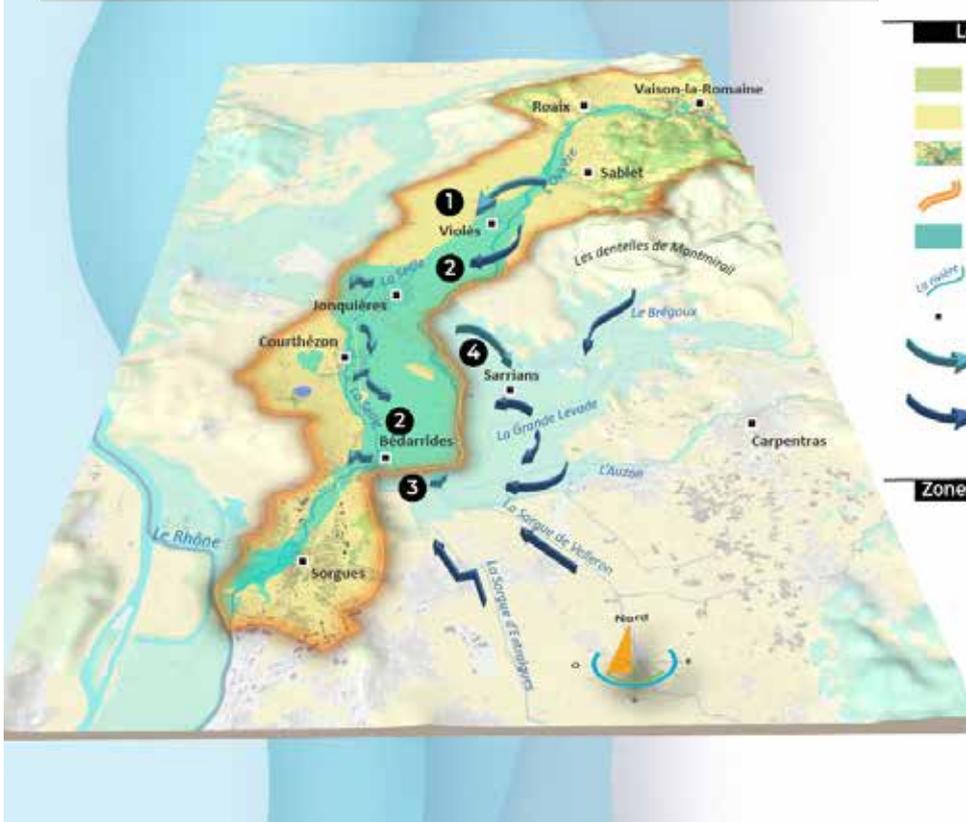
LES +
DU SMOP



CLÉMENCE MENDEZ

ingénieur hydraulique en charge
des systèmes d'endiguement

Arrivée en septembre 2019, Clémence a été recrutée pour piloter les différentes études d'autorisation des systèmes d'endiguement. Ses années passées en bureaux d'études apportent ainsi au Syndicat une expertise précieuse dans les domaines de l'hydraulique ainsi que dans la maîtrise d'oeuvre de travaux (berges, digues...).



DÉBARDAGE À CHEVAL SUR LA DIGUE DE VIOLÈS

En septembre 2022, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a réalisé un entretien de la digue sur le secteur de Violès. Pour l'occasion, le Syndicat a fait appel à des techniques de débardages à cheval afin de ne pas endommager l'ouvrage de protection.



A RETENIR

1. Le système d'endiguement de classe B de l'Ouvèze est associé à 4 zones protégées :
 - Violès;
 - Bédarrides rive droite;
 - Bédarrides rive gauche;
 - Sarrisans.
2. La population maximale combinée des quatre zones protégées est de 4 755 personnes.
3. Les digues situées sur les parcelles communales sont mises à disposition du SMOP,
4. Les digues traversent plus de 600 propriétés privées :
 - Une convention a été adressée à l'ensemble des propriétaires riverains identifiés sur base cadastrale en 2021,
 - Une Servitude d'Utilité Publique est en cours d'instruction, visant l'entretien et l'accès du SMOP aux ouvrages de façon pérenne.
5. Les ouvrages qui composent le système d'endiguement sont classés « sensibles » au sens de la réglementation « anti-endommagement ». Ils sont donc déclarés au guichet unique dédié et tout projet de travaux autre que du débroussaillage doit faire l'objet de déclaration de travaux (DT-DICT).

6. Le SMOP surveille les ouvrages hors crue et en crue. Les agents parcourent les ouvrages en visite de surveillance périodique. En crue, le risque d'atteinte du niveau de protection est évalué grâce aux stations de mesure de l'Ouvèze situées à Violès et Bédarrides. Des agents sont dépêchés sur site pour évaluer le comportement des ouvrages.
7. Le SMOP est responsable de l'entretien et du maintien du niveau de protection des ouvrages qui composent le système d'endiguement. La notion d'entretien est vaste :
 - Administrative : réalisation des études de danger, visite techniques approfondies, rapports de surveillance... dans le respect du calendrier réglementaire;
 - Entretien de la végétation : mise en œuvre du plan de gestion de la végétation (débroussaillage, abattages);
 - Travaux d'entretien courant : reprise de maçonneries;
 - Travaux plus urgents : reprise localisée du corps de digue suite à constat de désordres (terriers d'animaux, arbres dangereux, érosion, brèches...).



CONFORTEMENT

DE PIED DE DIGUE À BÉDARRIDES - PARTIE 2

La surveillance des ouvrages de protection réalisée par les agents du SMOP a permis de constater en mars 2021 la formation d'une érosion de berge constituant le pied du mur-digue de classe B localisé au niveau du quai de l'Ouvéze à Bédarrides.

Après une première phase de travaux de sécurisation menée en urgence en décembre 2021, la mise en œuvre définitive de l'enrochement préconisé par le cabinet Suez Consulting a été réalisée en septembre 2022 par l'entreprise RMB.

Rappel des objectifs de l'opération :

- La protection des fondations et du mur-digue à moins d'1 mètre à l'arrière de cette érosion de berge ;
- La mise en sécurité des personnes habitant en centre-ville de Bédarrides derrière la digue. En effet, l'érosion de berge se situe en plein cœur du village, où la concentration de population est la plus importante.



CONSTAT MARS 2021



TRAVAUX 1^{ère} PHASE



TRAVAUX 2^{ème} PHASE

PRÉVENIR LES INONDATIONS

Théâtre de l'une des crues les plus dramatiques que la France métropolitaine ait connue, la vallée de l'Ouvèze et ses affluents sont fortement exposés aux inondations.

Trente ans après la catastrophe, plus d'un habitant sur trois du bassin versant est toujours exposé.

Dans un contexte de dérèglement climatique, entre tension sur les ressources et épisodes d'inondation, les difficultés semblent s'accroître sur les territoires où l'eau devient un enjeu majeur. Il ne s'agit plus seulement de développer des capacités de réaction mais bien de résilience afin d'engager une transformation profonde pour anticiper la survenue des crises et en atténuer les impacts.

Face à ces constats, le Syndicat s'est lancé en 2017 dans la mise en oeuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en complémentarité au Contrat de rivière. L'un des objectifs consiste à initier une démarche de gestion globale et intégrée des inondations.

Notre ambition commune et partagée : inciter les acteurs locaux à construire ensemble une dynamique de résilience et faire émerger une stratégie de territoire privilégiant les enjeux de sécurité des personnes et des biens tout en veillant aux impératifs de préservation de l'environnement et des milieux aquatiques.



IMPLANTATION

DES REPÈRES DE CRUE

LES 1^{ERS} REPÈRES DE CRUES INAUGURÉS

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a initié une démarche afin d'investiguer, de consolider et de pérenniser la mémoire des inondations passées sur le bassin de l'Ouvèze provençale. Cette étude a été menée entre 2020 et 2021.

En 2022, les premiers repères de crues ont été installés et inaugurés à Vaison-la-Romaine, Bédarrides, Courthézon et Violès.

Prévue au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Ouvèze, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a initié en 2020 une étude dans le but de répertorier et d'investiguer les différentes marques laissées suite aux crues passées de l'Ouvèze et de ces affluents. Sur les 600 marques de crues recensées sur le bassin, le SMOP en a diagnostiqué plus d'une centaine dans le détail.

L'objectif affiché est de :

- Accompagner les communes dans leur obligation réglementaire de pose et de restauration des repères de crues ;
- Consolider la connaissance des inondations passées sur le bassin versant de l'Ouvèze provençale en disposant de données vérifiées ;
- Et d'acculturer les populations à la prévention des inondations et à la culture de la résilience en pérennisant et en rendant visible la mémoire des inondations sur le bassin versant de l'Ouvèze provençale, par l'implantation de repères de crues.

Sur la base de cette étude, une vingtaine de repères de crues vont progressivement être installés sur le bassin versant de l'Ouvèze, de Buis-les-Baronnies à Sorgues.



Inauguration par Violaine Démaret, préfète de Vaucluse et Jean-François Périllhou du 1^{er} repère de crue «SMOP» à l'occasion du lancement de la campagne départementale pluie intense et inondation à Vaison-la-Romaine, le 19 septembre 2022



LAURENT GUERRY

**ingénieur d'études et de projet
prévention des inondations**

Laurent a été recruté en décembre 2019 pour piloter et animer le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ouvèze provençale. Fort de ses expériences passées au service d'une dizaine de collectivités dans la prévention des inondations et la planification de crise, il a pour mission de mettre notamment en oeuvre les actions dédiées à la culture du risque, l'intégration des risques dans l'aménagement des territoires et la réduction de la vulnérabilité. Par son appétence pour le sujet, il s'affaire également à la communication du Syndicat.



COMMENT GÉRER LES EMBÂCLES DE L'OUVÈZE ?

UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ D'IMPLANTATION DE PIÈGES À EMBÂCLES



Accumulation naturelle de bois et de matériaux flottants déposés lors d'une crue, les embâcles peuvent obstruer partiellement ou intégralement les flots d'un cours d'eau. Au-delà de la rehausse attendue sur la ligne d'eau qui peut générer des inondations soudaines en cas de rupture, les embâcles créent des dommages sur les ouvrages d'art, jusqu'à les déstabiliser voire les détruire, comme ce fut le cas en 1992 sur la passerelle de Vaison-la-Romaine ou le pont de Roaix. Au regard des caractéristiques de notre bassin versant, le risque d'embâcles constitue une menace réelle et s'inscrit comme une priorité de l'action du Syndicat déclinée notamment dans les opérations d'entretien des cours d'eau et des berges.

Alors que de plus en plus de systèmes de captation des bois flottants voient le jour sur les bassins français et européens, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a commandé une étude afin de juger de l'opportunité et de l'efficacité d'implanter un dispositif similaire sur l'Ouvèze.

En pratique, un piège à embâcle ressemble à une sorte de peigne avec des pieux en métal dressés vers le ciel et implantés perpendiculairement sur tout ou partie du lit de la rivière, sur des secteurs à faible enjeux et en amont des zones à protéger.

Lancée en 2021 et confiée au bureau d'études BRLi, les conclusions de cette étude ont été rendues en juillet 2022 à l'occasion du dernier Comité de Pilotage. En l'état, sur les trois secteurs d'études, deux apparaissent comme peu opportuns voire contre-productifs pour l'implantation de pièges à embâcles (amont de Bédarrides et amont de Vaison-la-Romaine). Quant au dernier tronçon, l'étude fait apparaître la faible quantité de bois qui serait capté au regard des enjeux et des caractéristiques de la zone (secteur Pierrelongue / Mollans-sur-Ouvèze).



Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Acronyme de *Programme d'Actions de Prévention des Inondations*, le PAPI est un appel à projet lancé en 2002 par le Ministère de l'Environnement dans le but de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondations. La démarche est garantie par la déclinaison d'actions sur 7 axes thématiques : la connaissance et la culture du risque, la prévision et la surveillance, l'alerte et la gestion de crise, la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire, la réduction de la vulnérabilité, le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Dans les faits, le PAPI se veut un outil de programmation (stratégie déclinée en actions) et financier puisqu'il permet l'accès aux financements via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds dit «*Barnier*»).



RÉDUIRE LA VULNERABILITE

DES ENJEUX EXPOSÉS AUX INONDATIONS

UN IMPÉRATIF POUR LA SECURITÉ ET LA RÉSILIENCE DE NOTRE VALLÉE



Parce qu'une démarche de prévention des inondations ne saurait se réduire à sa seule faculté à se protéger des crues, il importe également d'agir sur l'aspect vulnérabilité de nos territoires. Ainsi, agir sur la vulnérabilité, c'est agir de manière globale, intégrée, collective et transversale sur l'ensemble des dimensions inhérentes à la prévention des inondations. Si la réduction de la vulnérabilité ne fait l'objet d'aucune compétence particulière, elle repose néanmoins sur une responsabilité partagée qui ne peut être dissociée des compétences et missions réglementaires concourant à la prévention des inondations : information préventive, aménagement du territoire, gestion de crise ou bien encore GEMAPI. C'est pourquoi, en 2022, le SMOP a initié une étude stratégique sur la question de la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations.

Confiée au bureau d'études EGIS, cette étude vise à :

1/ identifier les enjeux exposés aux inondations et caractériser les dommages potentiels;

2/ dresser un état des lieux global de la vulnérabilité du bassin versant de l'Ouvèze provençale et de faire émerger les axes d'améliorations prioritaires;

3/ Elaborer un protocole de réduction de la vulnérabilité qui, à terme, devra se décliner sur le territoire, sous la forme de diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les enjeux exposés aux inondations, incluant les logements, les établissements publics, les activités économiques et les enjeux agricoles.

A son terme, cette étude doit permettre de :

- Faire prendre conscience aux acteurs du territoire de la dimension vulnérable du bassin;
- Gagner en pertinence, en efficacité et en efficacité sur la planification et la gestion locale de la crise;
- Améliorer à moyen terme la résilience de nos territoires;
- Et de disposer de données chiffrées et monétarisées pour estimer l'endommagement potentiel du territoire.

Un exercice ORSEC inondation sur l'Ouvèze

30 ans après les inondations de 1992, le bassin versant de l'Ouvèze provençale a été choisi par la préfecture de Vaucluse pour tester son dispositif ORSEC inondation.

Cette simulation de grande ampleur a également permis de tester les Plans Communaux de Sauvegarde de Vaison-la-Romaine, Entrechaux, Saint-Marcellin-lès-Vaison, de Crestet et Malaucène.

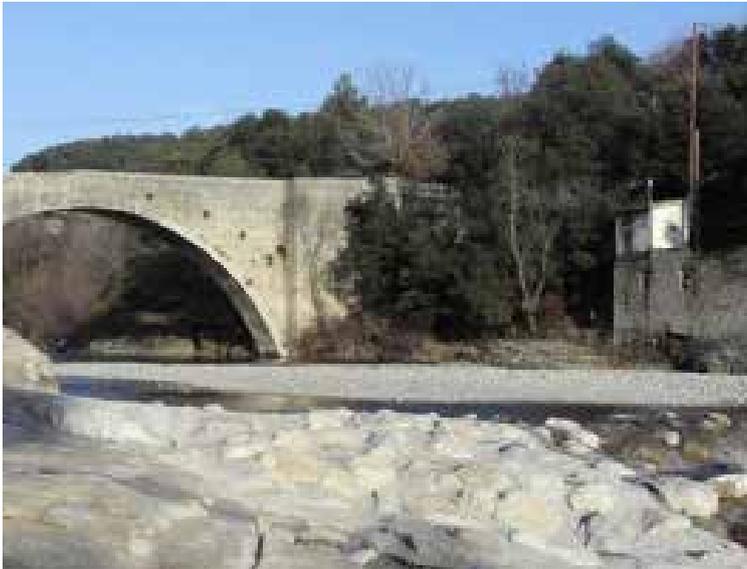
Et pour la 1ère fois sur le département, le dispositif FR-ALERT a été déclenché générant automatiquement une alerte sur les téléphones portables des populations se trouvant à proximité du théâtre des opérations.

Superviseur et acteur, le SMOP s'est également prêté au jeu en se mettant en condition réelle de suivre une crue débordante, testant ainsi les prémices de son Système d'Avertissement Localisé aux Crues (SDAL).



VERS UN **SYSTÈME**

D'AVERTISSEMENT LOCAL DE CRUES POUR AMÉLIORER LA PRÉVISION ET LE SUIVI DES PHÉNOMÈNES DE CRUES



Assurée par l'Etat (en l'occurrence le Service de Prévision des Crues « Grand Delta », basé à Nîmes), la prévision des crues de l'Ouvèze s'effectue notamment grâce à l'implantation de sept stations de surveillance réparties depuis Buis-les-Baronnies jusqu'à Bédarrides, en passant par Malaucène (sur le Toulourenc), Entrechaux, Vaison-la-Romaine et Roaix.

Face à la rapidité des phénomènes de crues et les enjeux exposés sur le territoire, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale entend compléter le dispositif existant, en cohérence et complémentarité avec les stations gérées par le Service de Prévision des Crues Grand Delta.

Il est alors question de mettre en place un Système d'Avertissement Local de crues en équipant le territoire avec de nouvelles stations de mesures, notamment sur les parties de l'Ouvèze peu surveillées et ses affluents : Ayguemarse et la Seille ou en lien avec les systèmes d'endiguement dans le secteur de Violès. L'objectif est de pouvoir

donner aux décideurs locaux une information précise et de permettre d'anticiper au mieux les crues. Une étude d'avant-projet avait été diligentée en ce sens en 2012 ; étude qui a été mise à jour en 2022 pour tenir compte des avancées techniques et technologiques dans le domaine.

En prévision, de nouvelles stations, seront implantées en 2023, outil qui sera complété par un système d'astreinte mise en place par le SMOP afin de suivre au mieux l'évolution des épisodes de crues et d'avertir le plus en amont possible les communes du bassin.





— GÉRER

ET ENTREtenir NOS COURS D'EAU

Nous avons la conviction que nos rivières représentent une richesse fragile mais un atout précieux pour relever les défis de demain.

Parce que les solutions fondées sur la nature contribuent à accroître la capacité de résilience de notre territoire, à faire face aux effets induits par les changements climatiques, le Syndicat déploie une ingénierie hydraulique, forestière et environnementale qui concilie les enjeux de préservation de la biodiversité, des milieux aquatiques avec le souci constant de la sécurité des personnes et des biens.

Notre ambition commune et partagée : poursuivre les opérations de gestion et d'entretien des rivières pour préserver au mieux notre patrimoine commun.



EROSION DE BERGE

ET CHENAL SECONDAIRE À MOLLANS-SUR-OUVÈZE



En 2020, le SMOP a été alerté par la commune de Mollans-sur-Ouvèze d'une problématique d'effondrement de berge de l'Ouvèze, menaçant un réseau d'alimentation en eau potable et autres enjeux collectifs (route communale).

L'érosion est constatée sur une vingtaine de mètres linéaire de berges et sur une hauteur supérieure à 5 mètres. L'analyse des causes de l'érosion a permis de pointer la dynamique de fermeture du lit de l'Ouvèze, en raison de la présence d'un atterrissement en rive droite dirigeant l'écoulement vers la rive gauche fragilisée.

En réponse, le SMOP et la Commune ont mené deux actions :

- La conception d'un projet d'engrènement de berge par le cabinet CEREG;
- La réalisation de chenaux secondaires dans les atterrissements identifiés, visant à favoriser leur dispersion par les crues de l'Ouvèze.



Travaux juin 2022



Après la crue de décembre 2022

Après la crue de juin 2023 >>

La réalisation des travaux, suivie des crues de faible intensité de décembre 2022 et juin 2023 ont permis de remobiliser les matériaux compactés dans les atterrissements. La bande active de l'Ouvèze est réouverte et la pression érosive en rive gauche est amoindrie.

Ce type d'opération, fondée sur la dynamique fonctionnelle de l'Ouvèze, présente des avantages transversaux puisqu'outre l'impact sur la préservation des berges, l'amélioration de la mobilité sédimentaire est une composante à part entière de la qualité morphologique des cours d'eau.

Les travaux de confortement par enrochement sont en cours de programmation sous convention de mandat avec la commune de Mollans-Sur-Ouvèze.



SERGE RIPERT

agent technique
secteur amont



Depuis 2010, Serge arpente l'Ouvèze et ses affluents et apporte une connaissance précise du fonctionnement des cours d'eau. Depuis 2021, il est spécifiquement en charge du secteur amont du bassin, de Montauban-sur-l'Ouvèze à Entrechaux et s'occupe également du Toulourenc.

VALENTIN RICARD

agent technique



Valentin a intégré l'équipe du SMOP en 2017 et s'occupe du secteur aval de Vaison-la-Romain à Sorgues. Il est également l'assistant de prévention du SMOP et met annuellement à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

CRÉATION D'UN CHENAL

SECONDAIRE À BÉDARRIDES



En réponse, et après instruction d'un dossier au titre de la loi sur l'eau, le SMOP a procédé à l'ouverture d'un chenal d'écoulement permettant la remise en fonction de l'arche située en rive gauche du pont.



LUCAS BROUT
technicien de rivière

Lucas a rejoint le SMOP en décembre 2021 et occupe le poste de technicien de rivière. A ce titre, il élabore le 3^{ème} Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Ouvèze et de ses affluents et assiste notre ingénieure hydraulique sur les systèmes d'endiguements.

Normand d'origine, ce grand amateur de faunes et de flores aquatiques a été séduit par les enjeux de l'Ouvèze où la gestion des cours d'eau rejoint celle de la prévention des inondations.



CRÉATION

DE CHENAUX SECONDAIRE À SABLET

L'étude hydromorphologique du bassin de l'Ouvèze portée par le SMOP démontre entre autres la présence un fort déficit sédimentaire, particulièrement marqué en aval de Sablet, et une contraction importante de la bande active (contraction de 30 à 90% de la bande active selon le secteur considéré).



La végétalisation progressive des atterrissements combinée à la faible fréquence de crues morphogènes constatée la dernière décennie contribuent au stockage des matériaux et à la contraction du lit mineur, provoquant une modification du style fluvial de l'Ouvèze.

Alerté par la Commune de Sablet sur une importante dynamique érosive située en amont du pont de la RD 977, le SMOP a confié au cabinet SCE la réalisation d'une étude de dimensionnement de chenaux de dynamisation sédimentaire de l'Ouvèze.

De façon similaire à la problématique de Mollans-sur-Ouvéze, la présence d'un atterrissement stabilisé en rive droite tend à favoriser le déplacement du cours d'eau vers une berge facilement érodable en rive gauche.



L'année 2022 fut consacrée à la préparation de ce dossier : étude, contacts avec des propriétaires, instruction en vue d'une réalisation en 2023.

Atterrissement en 2023





RESTAURATION

DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'OUVÈZE À BUIS-LES-BARONNIES

Dans le département de la Drôme, l'Ouvèze est classée prioritaire au titre de la restauration de la continuité écologique. Ainsi, sur ce tronçon, l'obligation implique le retour de la libre circulation des poissons et des sédiments.

La commune de Buis-les-Baronnies est propriétaire de deux ouvrages hydrauliques devant être aménagés afin d'améliorer la continuité écologique du cours d'eau.

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale et la commune de Buis-les-Baronnies ayant acté leur partenariat par la signature d'une convention,

l'étude de définition a été confiée par le SMOP au cabinet CEREG avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Conseil départemental de la Drôme.

Suite au diagnostic, la réalisation d'une expertise géotechnique complémentaire au niveau du pont des Platanes a été commandée afin de préciser les scénarios d'aménagements jusqu'au stade avant-projet.



ETUDE

HYDRAULIQUE, HYDROMORPHOLOGIQUE ET DÉFINITION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DE L'OUVÈZE

Retrouvez toutes les vidéos avec le modèle
hydraulique sur notre site internet :



Cette étude phare à la fois du Contrat de rivière et du PAPI de l'Ouvèze provençale a été confiée au bureau d'étude SCE.

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration des phases diagnostic :

- Exploitation des levés topographiques aéroportés (LIDAR)
- Réalisation de levés terrestres complémentaires
- Réalisation d'un modèle hydraulique de l'Ouvèze de Buis-les-Baronnies à la confluence avec le Rhône. Ce modèle hydraulique a été exploité en simulation de 5 débits de crue de l'Ouvèze. Il permet de visualiser les emprises inondées, vitesses et hauteurs d'eau associées.
- Réalisation d'un diagnostic hydromorphologique de l'Ouvèze et de ses affluents. Chaque cours d'eau et tronçon de l'Ouvèze ont été analysés : points de force, de faiblesse, qualité des berges, connexion avec le milieu terrestre, évolution du profil... Cette phase a également permis d'élaborer une analyse de l'évolution historique du lit de l'Ouvèze.

Les ateliers de concertation pour la définition de l'espace de bon fonctionnement sont programmés en 2023 sur la base de ces données.

A retenir :

- Le modèle hydraulique a été exploité en format vidéo à visée pédagogique, disponible sur le site internet du SMOP et la chaîne Youtube
- L'analyse de l'évolution historique de l'Ouvèze démontre une dynamique forte de fermeture de la bande active depuis 1950 : le cours d'eau a perdu 30% de largeur en moyenne et jusqu'à 90% sur certains tronçons.
- Certains tronçons de l'Ouvèze se sont profondément incisés (encaissés), induisant une perte de valeur écologique ET une perte de capacité d'expansion des crues
- Le stock de matériaux sédimentaires est souvent hors d'atteinte des crues de faible et moyenne intensités. Des travaux adaptés doivent être menés pour favoriser cette reprise de matériaux.

PRÉSERVER ET VALORISER NOS ZONES HUMIDES



Le bassin de l'Ouvèze abrite une biodiversité remarquable mais fragile. A ce titre, la zone humide des Tords et Paluds située sur la commune de Courthézon fait l'objet d'une attention particulière et accrue depuis plusieurs années.

Ce site, en cours de réhabilitation depuis 2015, constitue l'une des plus vastes et des plus remarquables zones humides du département de Vaucluse.

Notre ambition commune et partagée : préserver et valoriser cette zone humide par la maîtrise foncière et labéliser le site au titre des Espaces Naturels Sensibles de Vaucluse.



ZONE HUMIDE

DES TORDS ET DES PALUDS À COURTHÉZON

Le secteur dit des « Paluds de Courthézon » est une zone humide de près de 130 hectares, située aux lieux-dits « Tords et Paluds » sur la commune de COURTHEZON (84). Identifié lors de l'Inventaire des zones humides de Vaucluse (CEN PACA, 2013) ce site compte parmi les plus vastes et les plus remarquables zones humides du département.

Localisée dans une cuvette traversée par 3 mayres (fortement rectifiées et incisées pour leur conférer une fonction de ressuyage/drainage), la zone humide des Paluds de Courthézon assure d'importantes fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques malgré les altérations profondes dont elle souffre encore.

Malgré l'intérêt de cette zone humide, les Paluds de Courthézon ne bénéficient actuellement d'aucun statut de protection.

Consciente des enjeux portés par la zone humide, la commune de Courthézon a identifié le site dans son PLU (2013) et exprimé son souhait de « *redonner pour partie, à la cuvette des Tords et Paluds, sa vocation naturelle en tant qu'espace de rétention et d'expansion des crues* ».

Le site est également identifié par le contrat de rivière « Ouvèze provençale », porté et animé par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP).

Conscients des enjeux portés par cette zone humide, les partenaires locaux s'investissent

à l'émergence d'un projet de préservation et de restauration de la zone humide : commune de Courthézon, le POP, le CEN PACA, Agence de l'eau, Conseil départemental, DDT, SMOP...

Saisissant l'opportunité de l'appel à projet « Conjuguer renaturation des rivières et lutte contre les inondations à l'heure de la GEMAPI » émis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse en 2015, la commune soumet un projet visant la restauration fonctionnelle des Paluds, un premier volet d'acquisitions foncières, et l'élaboration d'un premier plan de gestion pour cet espace.

Les études engagées en 2015 ont abouti en 2021 à l'élaboration d'un plan de gestion de la zone humide, incluant des actions d'animation, de restauration et de suivi naturaliste.

2022 constitue la première année de mise en oeuvre du plan de gestion de ce secteur avec la mise en place d'une stratégie et d'une animation foncière pour une maîtrise publique progressive du site. Une convention avec des éleveurs équitiers à notamment permis de garantir les usages agropastoraux particulièrement adaptés à la conservation des enjeux de biodiversité du site. En outre, les premiers inventaires sur l'entomofaune et l'avifaune nicheuse ont permis de fournir un état des lieux précis des espèces présentes sur le site, ce qui devra permettre d'orienter les futures actions.



— AVENANT AU CONTRAT DE RIVIÈRE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE —





15 MILLIONS D'EUROS

POUR FINANCER LES ENJEUX LIÉS À L'EAU ET AUX MILIEUX AQUATIQUES JUSQU'EN 2024

Le 8 juillet 2022 à Vaison-la-Romaine, un avenant au Contrat de rivière de l'Ouvèze provençale a été signé entre les partenaires financiers, l'Etat et une vingtaine de porteurs de projets locaux. Portée par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale, la démarche doit permettre d'ici à 2024 d'engager 58 opérations contribuant à améliorer la qualité des eaux, à préserver et à restaurer les milieux aquatiques, à prévenir les inondations et à gérer collectivement la ressource en eau.

L'avenant au Contrat a été signé en présence de Didier François et Philippe Nucho, respectivement Sous-Préfets de Carpentras et de Nyons, d'Annick Mièvre, Directrice de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, de Bénédicte Martin, Vice-présidente de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Marie-Pierre Mouton, Présidente du Conseil départemental de la Drôme, de Christian Mounier, Vice-président du Conseil départemental de Vaucluse et de Jean-François Périlhou, président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale et de la Communauté de communes Vaison-Ventoux.

L'eau en Ouvèze : ressource, patrimoine et menace pour l'avenir

Le Contrat de rivière de l'Ouvèze Provençale permet d'apporter des réponses aux préoccupations présentes et à venir :

- **Préserver et améliorer la qualité des eaux et des milieux et maintenir un état compatible avec les fonctions et les usages des cours d'eau.** Si la qualité des eaux superficielles est jugée bonne, voire très bonne sur la partie amont du bassin, il subsiste toutefois encore quelques améliorations à apporter, notamment sur la réduction des pollutions diffuses liées aux pesticides et aux matières organiques. Les efforts doivent se poursuivre sur l'assainissement et le ruissellement des eaux pluviales urbaines.
- **Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en tenant compte des usages locaux.**

Le bassin versant de l'Ouvèze provençale dispose de milieux naturels riches et variés qu'il convient de préserver et de mettre en valeur. De nombreux inventaires, classements réglementaires et / ou démarches contractuelles (ZNIEFF, Espaces Naturels Sensibles ou Natura 2000) viennent souligner l'intérêt majeur de ces milieux. Tel est notamment le cas de l'Ouvèze sur l'ensemble de son linéaire et de ses affluents tels que le Toulourenc ou le Groseau.

- **Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d'eau.** Premier risque naturel du bassin, les inondations de l'Ouvèze et de ses affluents sont torrentielles, brutales et soudaines. Si la crue de 1992 reste gravée dans les mémoires, le bassin de l'Ouvèze continue d'être régulièrement exposé à des inondations. Ainsi, entre 1982 et 2020, 45 communes du bassin versant ont été impactées par des inondations, générant 157 arrêtés de catastrophe naturelle. Sur le bassin, les risques identifiés sont forts et localisés entre la partie médiane (Vaison-la-Romaine) et la partie aval de l'Ouvèze depuis Violès jusqu'à Sorgues en passant par Jonquières, Courthézon et Bédarrides. Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale porte également une démarche complémentaire au Contrat de Rivière avec un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui court jusqu'en 2023.

- **Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux en anticipant l'avenir.** Le régime hydrologique typiquement méditerranéen associé à la nature des sols, impriment aux cours d'eau des étiages sévères (période de basses eaux). Parallèlement, une forte demande en eau domestique et agricole avec des prélèvements dans la rivière ou dans la nappe d'accompagnement renforce les déséquilibres et rend le bassin déficitaire et totalement dépendant des ressources extérieures. Il est donc primordial de mettre en place une gestion partagée de la ressource en eau pour satisfaire les différents usages et les milieux en anticipant l'avenir (augmentation des températures moyennes de +4°C à horizon 2071, allongement des périodes de sécheresse des sols, fortes variations saisonnières des précipitations...). A cet effet, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale anime avec les services de l'Etat, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau, en concertation avec l'ensemble des acteurs.

- **Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du Contrat de rivière et développer une culture commune de la rivière et des milieux.** Afin d'entretenir la dynamique locale et territoriale initiée, et avec une vingtaine de maîtres d'ouvrage identifiés, il est primordial de poursuivre les efforts concernant la communication, le partage d'informations, et la concertation entre les acteurs et les usagers de l'eau.



11
actions

Qualité des eaux et des milieux

3,7
millions €



13
actions

Préservation des milieux aquatiques

3,2
millions €



12
actions

Prévention des inondations

1,7
millions €



19
actions

Gestion partagée de la ressource en eau

14,7
millions €



3
actions

Gouvernance et communication

0,9
millions €

